

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.057

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 avril 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme PELLET représentée par M. DENIS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Royan et l'Office de Tourisme de Royan

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

L'article R.133-20 du Code du Tourisme indique que "les organismes de tourisme dénommés office de tourisme ... peuvent être classés par catégories identifiées par un nombre d'étoiles croissant de un à quatre, suivant le niveau des aménagements et des services garantis au public et selon des normes fixées par arrêté du Ministre chargé du tourisme"

Conformément à l'article D.133-24 du Code du Tourisme, le conseil municipal, sur proposition de l'office de tourisme, formule la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Le dossier de demande de classement comprend une convention d'objectifs, conclue avec la commune.

Il est donc proposé d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'office de tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

DEMANDE

- le classement de l'office de tourisme de Royan en catégorie trois étoiles

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT